

# Charte du bénévole dédiée en médiathèque



La médiathèque de Wimille constitue un service de lecture publique chargé d'assurer, sur son territoire, l'accès de tous à la culture et aux loisirs, de contribuer à l'information, l'éducation et la formation de tous les citoyens.

Dans le cadre de l'écriture de son projet scientifique éducatif culturel et social, la médiathèque met en place des actions pour lutter contre l'illettrisme, favoriser la mixité sociale, accompagner les jeunes et les moins jeunes dans l'accès à la formation et à l'information, à leur apprentissage

Pour la mise en œuvre de son PSCES, la médiathèque fait appel à des partenariats de personnes expertes et référentes auprès d'associations pour devenir des membres bénévoles de la médiathèque ou bien encore à des bénévoles.

Ce service public est placé sous la responsabilité de la mairie de Wimille.

Les personnes bénévoles sont partenaires des salariés de la médiathèque. Elles interviennent uniquement dans le cadre du projet du PSCES des médiathèques de la ville de Wimille, composées de la ludothèque -médiathèque La Confiserie et la médiathèque centre, espace Pilâtre de Rozier. Les bénévoles sont encadrés par le salarié de la structure dans laquelle elles interviennent. Bénévoles et salariés assurent ensemble un service public de qualité.

Le bénévolat peut se traduire sur plusieurs aspects :

- L'aide aux devoirs
- La ludothèque
- L'accueil du public
- Toutes autres axes entrant dans le PSCESC de la médiathèque

## Cette charte est conclue entre

La Mairie de Wimille, 1 bis rue de Lozembrune, 62126 WIMILLE représentée par son Maire, M. Antoine LOGIE, d'une part,

Et M ..... ,  
demeurant..... ,  
bénévole dédié au numérique à la médiathèque de Wimille d'autre part.

## ENGAGEMENTS DU BENEVOLE

1. Participer au fonctionnement de l'activité. Le bénévole peut exercer une ou plusieurs des missions suivantes sous la responsabilité du salarié :
  - Accueillir et informer les usagers, sans discrimination ni censure, pendant les heures d'ouverture de la médiathèque ou des animations dédiées au projet
  - Participer aux acquisitions de documents dans le respect de la politique documentaire dans le domaine concerné
  - Participer aux animations et à la promotion des médiathèques dans le cadre de la programmation culturelle,
  - Participer aux partenariats locaux : accueils de classes, interventions dans les crèches, travail avec les seniors dans le cadre des enjeux du projet
2. Prévenir, le plus rapidement possible, son référent de la structure en cas de retard ou d'indisponibilité à assurer ses engagements momentanément ou définitivement.
3. Se former en suivant les formations de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais ou l'association des ludothèques françaises
4. Participer au projet et aux réflexions de la médiathèque pour enrichir le développement du projet et ses partenariats.
5. Respecter les données et les informations que le bénévole peut avoir sur la collectivité ou sur les échanges avec les usagers.



## ANNEXE A LA CHARTE DU BENEVOLE EN MEDIATHEQUE

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

N° de téléphone ..... Adresse mail .....

**Facultatif :**

Nombre d'heures disponibles par mois .....

Par semaine .....

Périodes d'absence dans l'année .....

**Jours de préférence** (*Cocher les cases et préciser des horaires si nécessaire*) :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin						
Après-midi						

Tâches souhaitées	Oui	Non	Formations souhaitées ou observations
Animation d'atelier à des groupes spécifiques, à des publics dédiés ou à du Tout public			
Animation d'atelier ou aide aux devoirs			
Accompagnement personnalisé d'utilisateur autour du numérique et de l'informatique			
Conférence autour de thèmes proposés en lien avec l'atelier			
Médiation sur des thématiques précises			
Animations de jeux			
Autres (à définir)			